Otterburn PARK

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'OTTERBURN PARK

RÈGLEMENT NUMÉRO 438

RÉGISSANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P-9.002);

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Loi sur le Patrimoine culturel visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le Règlement régissant la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que ce Règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park peut adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal de s'attribuer les fonctions conférées à un comité de démolition par le chapitre V.0.1 du Titre I de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent Règlement a été donné lors de la séance du conseil du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de ce Règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 21 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent Règlement a été remise à chaque membre du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement s'intitule « Règlement concernant la démolition d'immeubles ».

ARTICLE 2. – TERRITOIRE VISÉ

Le Règlement s'applique à l'ensemble des bâtiments principaux situés sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park.

Hôtel de ville
601, chemin Ozias-Leduc,
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6
450 536-0303
450 467-8260
info@ville.otterburnpark.qc.ca
ville.otterburnpark.qc.ca

ARTICLE 3. – DÉFINITION

Les mots et expressions utilisés dans le présent Règlement s'entendent dans leur sens habituel, sauf ceux qui suivent, qui doivent être entendus comme subséquemment définis à moins que le contexte ne comporte un sens différent :

« Comité » : le Comité constitué en vertu du présent Règlement;

« Démolition » : Démantèlement, déplacement ou destruction complète ou partielle d'un immeuble;

« Logement » : un logement au sens de la Loi sur le Tribunal administratif du logement;

« Ville » : la Ville d'Otterburn Park.

ARTICLE 4. – ADMINISTRATION ET APPLICATION

Aux fins de l'administration et de l'application du présent Règlement, le fonctionnaire désigné est un employé de la Ville autorisé en vertu de ses fonctions.

ARTICLE 5. – COMITÉ

Le conseil constitue le Comité désigné sous le nom de « Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition ».

Composition

Le Comité est composé de trois membres réguliers, lesquels sont tous des membres du conseil municipal, nommés par résolution de ce dernier.

Un membre du conseil qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le Comité, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, ou pour la durée de son empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas.

Durée du mandat

Le mandat des membres du Comité est d'une durée d'un an et est renouvelable suivant l'adoption d'une nouvelle résolution à cet effet par le conseil.

Démission ou vacance

Un membre du conseil qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat est remplacé par résolution du conseil désignant à cette fin un autre de ses membres pour la durée non expirée de son mandat.

Mandat

Le Comité a pour mandat :

a) D'accepter ou de refuser les demandes visant une autorisation de démolir un immeuble assujetti au présent Règlement;

b) De fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolir;

c) D'approuver un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé;

d) D'exercer tout autre pouvoir que lui confère le présent Règlement.

ARTICLE 6. – OBLIGATION D'OBTENIR UNE AUTORISATION

Il est interdit à quiconque de démolir un bâtiment sans égard aux fondations, à moins que le propriétaire de ce bâtiment n'ait, au préalable, obtenu une autorisation du conseil.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux immeubles des catégories suivantes :

a) Un bâtiment complémentaire;

b) Une maison mobile;

c) Un bâtiment agricole;

d) Un bâtiment qui présente un danger pour la sécurité du public, et ce, lorsqu'il y a urgence d'agir;

e) Un bâtiment à démolir afin de permettre un projet d'infrastructure d'utilité publique à la demande d'un organisme public ou de son mandataire;

f) Un bâtiment lié à un service institutionnel, administratif ou récréatif pourvu qu'il appartienne à un organisme public ou son mandataire;

g) Un bâtiment conçu exclusivement à des fins de station-service, de réparation et d'entretien de véhicules routiers ou de lave-auto;

Un bâtiment cité par la Ville, un bâtiment inscrit au registre du patrimoine culturel ou un bâtiment faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC, joint en annexe au présent Règlement, a préséance sur les exemptions énumérées ci-haut, sauf en ce qui a trait à l'exemption d).

ARTICLE 7. – DEMANDE D'AUTORISATION ET DOCUMENTS À FOURNIR

Une demande présentée au Comité doit, en plus de fournir le formulaire de demande d'étude et d'avoir acquitté les frais d'analyse, être accompagnée des renseignements et documents suivants :

1. Le cas échéant, une procuration du propriétaire autorisant le mandataire à agir en son nom;

2. Les motifs qui justifient la demande d'autorisation de démolition;

3. Des photographies à jour de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment à démolir;

4. Des photos en couleurs des bâtiments voisins;

5. Une copie du plus récent certificat de localisation du terrain visé;

6. L'occupation actuelle du bâtiment et, le cas échéant, les mesures prévues pour relocaliser les locataires s'il en est ou la date depuis laquelle il est vacant;

7. Une copie des avis informant les locataires d'une demande de démolition et la preuve de livraison (à fournir suivant l'avis public);

8. Un programme de réutilisation du sol dégagé constitué de plans et documents montrant le nouvel aménagement du terrain et/ou la nouvelle construction projetée afin de remplacer le bâtiment à démolir;

9. L'échéancier des travaux de démolition et de reconstruction;

10. Dans le cas d'un bâtiment cité et/ou faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti en vigueur de la MRC, un rapport préparé par un professionnel en patrimoine mandaté par la Ville et aux frais du demandeur, indiquant les coûts de restauration et de construction à encourir pour lui redonner sa pleine valeur et démontrant que la construction est dans un tel état qu'elle ne peut être raisonnablement rénovée;

11. Selon la nature de la demande, le fonctionnaire désigné peut demander au requérant de fournir des renseignements et documents additionnels à ceux exigés au présent Règlement s'ils sont essentiels pour vérifier la conformité de la demande aux dispositions applicables de la réglementation d'urbanisme.

ARTICLE 8. – CADUCITÉ

La demande de démolition devient caduque si le requérant n'a pas déposé tous les documents et renseignements requis à l'intérieur d'un délai de trois (3) mois à partir du dépôt de la demande.

Lorsqu'une demande de démolition est devenue caduque, le requérant doit à nouveau payer les frais relatifs à une demande. À défaut de le faire dans les trente (30) jours suivant l'expiration du délai, il est réputé s'être désisté de sa demande.

ARTICLE 9. – DATE DE RÉCEPTION

La date à laquelle le conseil est saisi d'une demande de démolition est celle à laquelle l'ensemble des documents et renseignements requis ont été soumis à l'autorité compétente.

ARTICLE 10. – CONSULTATION

Avis public

Dès que le conseil est saisi d'une demande de démolition, l'autorité compétente fait afficher sur l'immeuble un avis facilement visible pour les passants pour une période de dix (10) jours.

De plus, l'autorité compétente doit, et ce, sans délai, faire publier un avis public concernant la demande.

Avis aux locataires

Le propriétaire doit faire parvenir, par courrier recommandé ou certifié, un avis de la demande d'autorisation de démolition à chacun des locataires de l'immeuble.

Opposition

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolir assujettie au présent Règlement doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Assemblée publique

Avant de rendre sa décision, le Comité doit considérer les oppositions reçues à l'occasion de la séance qui doit être publique. Il peut tenir une consultation publique s'il l'estime opportun.

Report de la décision

Lorsque l'immeuble visé par la demande de démolition comprend un ou plusieurs logements, une personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel peut, tant que le conseil n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du greffier pour demander un délai afin d'entreprendre ou poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble.

Si le conseil estime que les circonstances le justifient, il reporte le prononcé de sa décision et accorde à l'intervenant un délai d'au plus de deux (2) mois à compter de la fin de l'audition pour permettre aux négociations d'aboutir. Le conseil peut reporter le prononcé de sa décision pour ce motif qu'une fois.

ARTICLE 11. – DÉCISION DU COMITÉ

Évaluation de la demande

Avant de rendre sa décision, le Comité doit considérer les critères suivants :

a) L'état de l'immeuble;

b) La détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique et de la qualité de vie du voisinage de l'immeuble;

c) L'authenticité et l'importance du style architectural;

d) Les oppositions reçues, s'il y a lieu;

e) L'utilisation projetée du sol dégagé;

f) Lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements :

i. Le préjudice causé aux locataires;
ii. Les besoins en logements dans le secteur;
iii. La possibilité de relogement des locataires.

Conformité de la décision

Le Comité doit s'assurer, avant de rendre sa décision, d'être convaincu de la nécessité de la démolition à la suite de l'évaluation de la demande, tenir compte de l'intérêt public et des parties ainsi que des autres dispositions de la réglementation en vigueur.

Refus motivé

Le Comité peut refuser la demande d'autorisation en motivant sa décision dans les cas suivants :

a) La démolition n'est pas dans l'intérêt public de la collectivité;

b) Le programme préliminaire de réutilisation du sol n'a pas été approuvé;

c) Les frais exigés n'ont pas été payés, le cas échéant.

Conditions

Lorsque le Comité accorde l'autorisation de démolir, il peut imposer toute condition relative à la démolition de l'immeuble ou à la réutilisation du sol dégagé. Il peut, notamment, déterminer le délai dans lequel les travaux de démolition doivent être entrepris, les conditions de relogement d'un locataire lorsque l'immeuble comprend un ou plusieurs logements, et les conditions relatives à la gestion durable des débris de démolition.

Transmission de la décision

La décision du Comité concernant une autorisation de démolir doit être motivée et transmise sans délai à toute partie en cause par courrier recommandé ou certifié ou par courriel avec accusé de réception.

ARTICLE 12. – DÉLAI DE DÉMOLITION

Lorsque le conseil accueille la demande de démolition, il peut fixer le délai dans lequel les travaux de démolition doivent être entrepris et terminés.

Il peut, pour un motif raisonnable, modifier le délai fixé, pourvu qu'une demande lui en soit faite avant l'expiration de ce délai.

Si les travaux de démolition ne sont pas entrepris avant l'expiration du délai fixé par le conseil, l'autorisation de démolition est sans effet.

Si les travaux ont débuté, mais ne sont pas terminés dans le délai fixé, le conseil peut les faire exécuter et en recouvrer les frais du propriétaire.

ARTICLE 13. – DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'autorité compétente délivre un certificat d'autorisation de démolition au requérant si les conditions prévues dans la décision du conseil sont respectées. Toute fausse déclaration entraine la révocation immédiate du certificat d'autorisation.

En tout temps pendant l'exécution des travaux de démolition, une personne en autorité sur les lieux doit avoir en sa possession un exemplaire du certificat d'autorisation.

ARTICLE 14. – FAUSSE DÉCLARATION

Quiconque fait une fausse déclaration ou produit des documents erronés relativement à l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement est passible des amendes prévues pour les infractions et toute résolution ou tout permis ou tout certificat d'autorisation délivré en vertu du présent Règlement est invalide.

ARTICLE 15. – GARANTIE MONÉTAIRE

Si des conditions sont imposées en vertu de l'article 11, le conseil peut exiger que le requérant fournisse, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, une garantie monétaire pour assurer le respect de ces conditions.

Le conseil peut également exiger une garantie monétaire pour garantir l'exécution du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

La garantie monétaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et le programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

Encaissement

En cas de défaut du requérant, l'autorité compétente peut, au terme d'un préavis dans lequel elle met le requérant en demeure de remédier à la situation dans un délai raisonnable, encaisser la garantie monétaire détenue par la Ville.

Remboursement

Dans les trente (30) jours suivants la fin des travaux, le requérant doit en aviser l'autorité compétente. Celle-ci procède au remboursement des sommes versées si les conditions et exigences ont été respectées.

ARTICLE 16. – SANCTIONS

Inspection et entrave

L'autorité compétente peut, à toute heure raisonnable, pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition afin de vérifier si ceux-ci sont exécutés conformément à la décision du conseil.

Sur demande, la personne représentant l'autorité compétente doit donner son identité et exhiber le certificat, délivré par la municipalité, attestant sa qualité.

Est passible d'une amende maximale de 500 $:

1. Quiconque empêche l'autorité compétente de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition;

2. La personne en autorité chargée de l'exécution des travaux de démolition qui, sur les lieux où doivent s'effectuer ces travaux, refuse d'exhiber, sur demande de l'autorité compétente, un exemplaire du certificat d'autorisation.

Pénalité

Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un bâtiment sans autorisation ou à l'encontre des conditions d'une autorisation commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 10 000 $ et d'au plus 250 000 $.

Ordonnance de reconstitution de l'immeuble

En plus de payer une amende, la personne ayant procédé ou fait procéder à la démolition peut être obligée de reconstituer l'immeuble ainsi démoli. À défaut pour elle de reconstituer l'immeuble conformément au Règlement, le conseil peut faire exécuter les travaux et en recouvrer les frais de ce dernier.

Créance prioritaire

Les frais encourus par la Ville, lorsqu'elle doit faire exécuter des travaux en vertu des articles 12 et 15, constituent une créance prioritaire sur le terrain où était situé l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur ce terrain.

ARTICLE 17. – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Christine Ménard,
GREFFIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT

Avis de motion	21 février 2022
Adoption du projet de règlement	21 février 2022
Avis public sur la tenue de l'assemblée publique de consultation	23 février 2022
Tenue de l'assemblée publique	21 mars 2022
Adoption du Règlement	25 avril 2022
Avis d'entrée en vigueur	3 mai 2022

Mélanie Villeneuve,
MAIRESSE

Christine Ménard,
GREFFIÈRE ADJOINTE

ANNEXE

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

461 rue du Prince-Edward

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'27.66"N 73°11'25.46"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice à toit plat

Fondations
Béton

Forme de toit
plat

Revêtement de toit
multicouche

Revêtement mural
bardeau de bois

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Nombre de niveaux
2

Ornementation
mur parapet

planches cornières

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
couverture végétale abondante

qualité de l'aménagement paysager

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Date estimée
1942

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

461 rue du Prince-Edward



photo 1 IMG_3415.jpg



photo 4 IMG_3416.jpg



photo 2 IMG_3414.jpg



photo 5 IMG_3417.jpg



photo 3 IMG_3413.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1942	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

46 rue Clifton

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'52.39"N 73°12'13.23"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
planche à clin

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

entièrement vitrée

Lucarnes
en appentis

Nombre de niveaux
1.5

Ornementation
planches cornières

chambranles

Notes diverses
Autre revêtement : bardeau de bois

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

46 rue Clifton



photo 1 IMG_3420.jpg



photo 4 IMG_3425.jpg



photo 2 IMG_3421.jpg



photo 5 IMG_3426.jpg



photo 3 IMG_3423.jpg



photo 6 IMG_3422.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

58 rue Clifton

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	**Bâtiment principal**

Géoréférence	Statut juridique
45°32'51.87"N 73°12'11.98"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Bungalow ancien	**Béton**	**à deux versants droits**	**bardeau d'asphalte**

Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)		Porte (type de)	Lucarnes	Ornementation
planche à clin	**à battant(s)**	**à grands carreaux**	**à menuiserie d'assemblage avec**	**aucune**	**planches cornières**
Présence d'un corps secondaire					**chambranles**
non	**à guillotine**	**à petit(s)-bois**		Nombre de niveaux	
				1.5	

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
terrain de vaste étendue **arbre(s) mature(s)**	**non**

Données historiques

Date estimée	Date connue
1925	

Source de la date: **Source documentaire**

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	Valeur historique	Valeur patrimoniale
bonne	**bon**	**bonne**		**moyenne**

Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

58 rue Clifton



photo 1 IMG_3429.jpg



photo 4 IMG_3432.jpg



photo 2 IMG_3431.jpg



photo 5 IMG_3433.jpg



photo 3 IMG_3435.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

70 rue Clifton

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	**Bâtiment principal**

Géoréférence	Statut juridique
45°32'51.13"N 73°12'10.35"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Bungalow ancien	Béton	**à quatre versants (en pavillon)**	**bardeau d'asphalte**

Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)	Porte (type de)	Lucarnes	Ornementation
planche à clin	**moderne**	moderne	**en appentis**	**chambranles** **planches cornières**

Présence d'un corps secondaire	Nombre de niveaux
oui	**1.5**

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
terrain de vaste étendue **qualité de l'aménagement paysager**	**non**

Données historiques

Date estimée	Date connue
1930	

Source de la date: **Source documentaire**

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	Valeur historique	Valeur patrimoniale
bonne	**bon**	**bonne**		**moyenne**

Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

70 rue Clifton



photo 1 IMG_3438.jpg



photo 4 IMG_3443.jpg



photo 2 IMG_3440.jpg



photo 5 IMG_3441.jpg



photo 3 IMG_3442.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1930	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

6 16 rue du Prince-Edward

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
Maison Arsène-Auclair

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'51.86"N 73°12'18.75"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice cubique (d'inspiration Four Square Style)

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
brique

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

en coin

Lucarnes
à croupe

Nombre de niveaux
2

Ornementation
appui

linteau

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Date estimée
1914

Date connue

Source de la date:
Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Les 150 ans d'Otterburn Park, p. 23

Mise à jour 2016 - Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)

Notes historiques

Selon l'ouvrage «Les 150 ans d'Otterburn Park», il s'agirait de l'ancienne maison Auclair, transformée en magasin général en 1914. L'édifice était situé au coin du chemin des Patriotes et de la rue du Prince-Edward. Il aurait été déménagé à son emplacement actuel vers la fin du 20e siècle.

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage
valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté



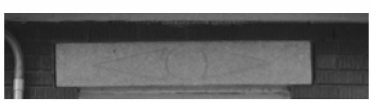

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

6 16 rue du Prince-Edward



photo 1 IMG_3444.jpg



photo 4 IMG_3449.jpg



photo 2 IMG_3445.jpg



photo 5 IMG_3450.jpg



photo 3 IMG_3446.jpg



photo 6 IMG_3447.jpg

Mise à jour 2016 Maison Arsène-Auclair

Date estimée	Date connue
1914	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

6 16 rue du Prince-Edward



Photo: colletion Théo-Auclair, vers 1925



Bergeron Gagnon inc, 2013 IMG_3445.jpg

Source de la mise à jour 2016 **Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)**

Informations historiques ajoutées en 2016

Principaux propriétaires et usages

Arsène Auclair naît le 9 octobre 1888, à Saint-Hilaire, dernier d'une famille de cinq enfants. Ses parents, Joseph Auclair et Azilda Lapalme, habitent la maison ancestrale située près du pont ferroviaire qui enjambe le Richelieu.

En 1906, au décès de leur père, Arsène, Joseph et Émile Auclair héritent de la terre familiale, qui sera partagée en trois. Le 21 décembre 1909, Émile et Arsène échangent leurs parts. Arsène devient propriétaire du côté sud-ouest, où passe l'actuelle rue Prince-Edward. Au début des années vingt, le quartier Otterburn connaît un développement rapide. Le 22 octobre 1920, Arsène Auclair vend une partie de sa terre à Ernest Spiller, courtier en immeubles de Verdun. Il se réserve toutefois deux parties de lot situées près du chemin du bord de l'eau et tout le reste de la terre située en haut de l'actuelle rue Mountainview jusqu'au rang des Trente (aujourd'hui Ozias-Leduc).

Il épouse Yvonne Touchette, en 1911 à Saint-Jean-Baptiste, mais elle décède l'année suivante. Plus tard, il se remarie, à Upton, avec Maria Lapointe qui lui donne onze enfants, neuf garçons et deux filles.

Dès 1914, Arsène Auclair prend la décision d'ouvrir un magasin général. L'endroit est stratégique car le train arrête tout près pour laisser débarquer les gens attirés par le parc Otterburn. Durant cette période, plusieurs résidents montréalais décident d'acheter un ou plusieurs lots pour se construire un chalet. À partir de là, le petit commerce devient de plus en plus prospère, jusqu'à la grande Crise, qui laisse bien des gens dans la misère. C'est alors que débutent les problèmes financiers d'Arsène Auclair. Après plusieurs tentatives pour éviter le pire, Arsène ne peut payer ses créanciers. En 1936, la propriété est vendue en justice et passe entre les mains de Gérard Petit, de Saint-Hilaire.

Quelques années plus tard, le 8 mai 1948, Gérard Petit vend à Amédée Levasseur, d'Otterburn Park. Dès qu'il est en possession de l'immeuble et du fonds de commerce, Amédée Levasseur loue pour une période de 10 ans à William J. Mullin, de Montréal. Le 2 avril 1971, Amédée Levasseur vend à Gordon Proctor d'Otterburn Park la bâtisse qui, entretemps, a été modifiée pour en faire des logements. Le 3 juin 1983, Gordon Proctor vend à Roger Levasseur et Réjane Lussier ladite propriété. Le 24 février 1987, Roger Levasseur et Réjane Lussier cèdent ledit immeuble à Adrien Roussy et sa femme, Christine Jubinville. Ces derniers vendent à Guy Dieumegarde, en 1988. Ensuite, la propriété passe aux mains de Richard Yaacoub, en 1999. Puis, Placement Richard Côté met la main sur la propriété en 2000. Elle passe ensuite à Richard Gagné, quelques mois plus tard. En 2003, ce dernier vend à Geneviève Massé et Nicolas Massé. Luc Rolland, l'actuel propriétaire, l'acquiert en 2008.

Transformations significatives :

Dès 1914, la maison est convertie en magasin général. Il en sera ainsi pendant plusieurs années. Les transformations en appartements apparaissent entre 1948 et 1971. Les modifications ont été faites au moment où Amédée Levasseur en était le



Otterburn Park

6 16 rue du Prince-Edward

propriétaire.

Les faits intéressants à rapporter
Dans les années 1910, Arsène Auclair opère un commerce de bois avec un M. Goulet, sur la montée des Trente, près de la voie ferrée. On y fabrique des portes, des fenêtres et des planches pour les barils de pommes et de clous. L'usine passe au feu quelques années après sa mise en opération. Dès 1914, Arsène Auclair repart en affaires en ouvrant un magasin général qui vend aussi de la glace et sert de bureau de poste, près du parc Otterburn.

Durant les années de la Crise, plusieurs commerçants auront la vie dure. C'est le cas d'Arsène Auclair dont les affaires périclitent. Le 19 décembre 1935, un bref d'exécution est émis contre lui. Une vente en justice doit se tenir le 28 janvier suivant. Entretemps, le décès du roi George V fait en sorte que le gouvernement du Canada vote une proclamation faisant en sorte de reporter la vente au lendemain, le 29 janvier 1936. Arsène Auclair doit se résigner à perdre son commerce ainsi que tous ses biens.

En 1945, la Légion, filiale Auclair no 121 d'Otterburn-Saint-Hilaire est créée en la mémoire de la famille d'Arsène Auclair, qui a perdu deux fils lors de la Seconde Guerre mondiale.

Style et mise en contexte du bâtiment
Le bâtiment est constitué de nos jours de plusieurs appartements. Pendant plusieurs années, il a servi de magasin général où arrêtaient la majorité des estivants pour faire des emplettes avant d'arriver à leur chalet. Le magasin Auclair ainsi que celui de Charles-Léon Denis situé à la croisée des chemins du Bord de l'eau (l'actuel chemin des Patriotes) et de la Traverse (aujourd'hui la rue Connaught) auront été les deux premiers magasins généraux d'Otterburn Park.

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

39 rue du Prince-Edward

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux	Fonction actuelle	Catégorie de bien
	Résidentielle	**Bâtiment principal**

Géoréférence	Statut juridique
45°32'51.44"N 73°12'16.05"O	

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural	Fondations	Forme de toit	Revêtement de toit
Bungalow ancien	**Béton**	**à deux versants droits**	**tôle profilée**

Revêtement mural	Fenêtre (type et sous-type)		Porte (type de)	Lucarnes	Ornementation
bardeau de bois	**fixe**	**à petit(s)-bois**	**à menuiserie d'assemblage avec**	**monumentale**	**chambranles**
Présence d'un corps secondaire					**planches cornières**
oui	**à guillotine**	**à petit(s)-bois**	**moderne**		**imposte**

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain	Bâtiment secondaire d'intérêt
arbre(s) mature(s) **qualité de l'aménagement paysager**	**non**

Données historiques

Date estimée	Date connue
1925	

Source de la date: **Source documentaire**

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité	État physique	Valeur de contexte	Valeur historique	Valeur patrimoniale
bonne	**bon**	**bonne**		**moyenne**

Valeur d'âge	Valeur d'usage	Valeur d'architecture	Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

39 rue du Prince-Edward



photo 1 IMG_3452.jpg



photo 4 IMG_3458.jpg



photo 2 IMG_3453.jpg



photo 5 IMG_3456.jpg



photo 3 IMG_3457.jpg



photo 6 IMG_3459.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

50 rue du Prince-Edward

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'50.28"N 73°12'14.88"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
planche à clin

Fenêtre (type et sous-type)
fixe **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
à menuiserie d'assemblage avec

moderne

Lucarnes
à croupe

Ornementation
chambranles

planches cornières

Présence d'un corps secondaire
non

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)

Date estimée
1920-1960

Date connue

Source de la date:
Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

50 rue du Prince-Edward



photo 1 IMG_3461.jpg



photo 4 IMG_3464.jpg



photo 2 IMG_3462.jpg

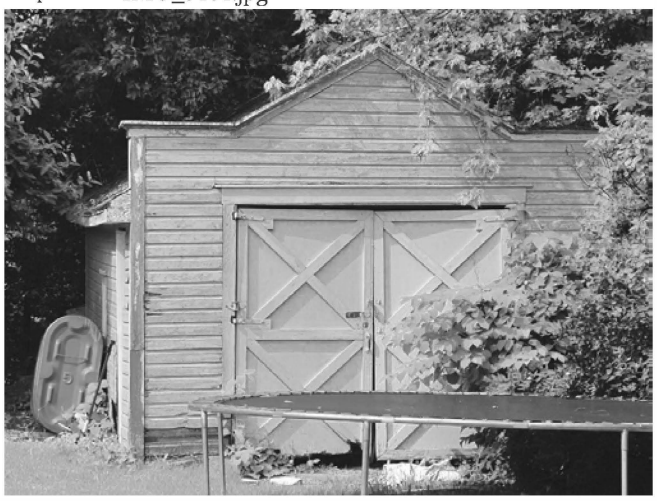

photo 5 IMG_3466.jpg



photo 3 IMG_3463.jpg



photo 6 IMG_3468.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1920-1960	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

116 rue Eleanor

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'44.20"N 73°12'8.79"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
planche à clin

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Ornementation
chambranles
planches cornières
éléments en bois découpés

Présence d'un corps secondaire
oui

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue
qualité de l'aménagement paysager

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)

Date estimée
1912-1930

Date connue

Source de la date:
Estimé BG

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
supérieure

État physique
supérieur

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

116 rue Eleanor



photo 1 IMG_3469.jpg



photo 4 IMG_3472.jpg



photo 2 IMG_3470.jpg



photo 5 IMG_3477.jpg



photo 3 IMG_3475.jpg



photo 6 IMG_3474.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1912-1930	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

69 rue Eleanor

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'47.44"N 73°12'13.77"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
bardeau d'amiante

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
à menuiserie
d'assemblage avec

Lucarnes
monumentale

Ornementation
chevrons apparents

chambranles

Présence d'un corps secondaire
non

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses
Autre matériau de revêtement : bardeau de bois

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
qualité de l'aménagement paysager

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Date estimée
1920

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





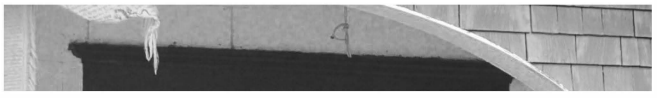

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

69 rue Eleanor



photo 1 IMG_3479.jpg



photo 4 IMG_3482.jpg



photo 2 IMG_3480.jpg



photo 5 IMG_3484.jpg



photo 3 IMG_3483.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1920	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

58 rue Eleanor

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'47.66"N 73°12'15.71"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
matériau d'esprit traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à grands carreaux**
à guillotine **moderne**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
à croupe

Ornementation
chambranles
planches cornières
chevrons apparents

Présence d'un corps secondaire
oui

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses
Édifice d'influence style Prairie. La planche à clin du revêtement paraît de facture récente.

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
qualité de l'aménagement paysager
arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

58 rue Eleanor



photo 1 IMG_3486.jpg



photo 4 IMG_3488.jpg



photo 2 IMG_3487.jpg



photo 5 IMG_3490.jpg



photo 3 IMG_3489.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

11 rue Helen

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
École Notre-Dame

Fonction actuelle
Publique/communautaire

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'48.04"N 73°12'23.37"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Architecture publique

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
brique

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
à pignon

Ornementation
arc
appui
fronton

Présence d'un corps secondaire
oui

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue
arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Mise à jour 2016 - Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)

Date estimée
1926

Date connue

Source de la date:
Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moven

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage
valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

11 rue Helen



photo 1 IMG_3496.jpg



photo 4 IMG_3498.jpg



photo 2 IMG_3494.jpg



photo 5 IMG_3499.jpg



photo 3 IMG_3497.jpg

photo 6

Mise à jour 2016 — École Notre-Dame

Date estimée	Date connue
1926	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

11 rue Helen



Photo: collection SHBMSH, vers 1920 -1930



Bergeron Gagnon inc, 2013 IMG_3499.jpg

Source de la mise à jour 2016 **Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)**

Informations historiques ajoutées en 2016

Principaux propriétaires et usages :

Au tournant du XXe siècle, les jeunes protestants de la région vont à l'école située dans le rang des Étangs, à Saint-Jean-Baptiste (1). En 1924, le quartier Otterburn est en pleine expansion. Le nombre d'enfants commencent à augmenter considérablement. Afin de pallier à cette forte pression, on décide d'ouvrir deux classes à partir d'une maison privée, située sur la rue Prince-Edward. Dès 1926, la décision de construire une nouvelle école, au coin de la rue Helen et de l'actuel chemin des Patriotes, est prise. L'année suivante, tous les élèves de la région du secteur protestant migrent du côté du parc Otterburn.

Transformations significatives :

Durant les années qui suivent, une série d'agrandissements modifie le bâtiment d'origine. Au départ, cette construction de briques ne compte qu'une seule classe. En 1941, une deuxième salle est ajoutée afin de pouvoir recevoir un plus grand nombre d'élèves. En 1951, on l'augmente de deux autres salles. En 1954, trois autres salles suivent, avec l'ajout d'un auditorium. En 1957, quatre autres salles sont construites, ainsi qu'un gymnase (2)..

Les faits intéressants à rapporter

Dès 1960, du côté protestant, on construit une nouvelle école secondaire sur la rue Mountainview. À partir de l'automne 1969, on ouvre l'école secondaire régionale à McMasterville et, à partir de cet instant, les élèves du secondaire y sont tous transférés.

Du côté catholique, la nouvelle école Notre-Dame, construite en 1954, commencent à manquer de place. Au milieu des années 1980, la Commission scolaire de l'Argile bleue signe une entente avec sa pendante du côté protestant, Apple Valley, pour occuper la petite école sur la rue Helen. Les derniers élèves anglophones la quittent définitivement pour celle sur Mountain View. En 1993, la Commission scolaire se porte acquéreuse de la bâtisse qui devient définitivement le pavillon II de l'école Notre-Dame.

Style et mise en contexte du bâtiment

À l'origine, ce bâtiment de briques avec un toit à deux versants ne contient qu'une seule classe. Avec les années, l'augmentation de la clientèle scolaire anglophone amène une série d'agrandissements de l'ancienne partie sise du côté de la rue Helen. Ce n'est que plus tard qu'on assiste à divers agrandissements du côté est. Ces modifications qui ne sont pas toujours esthétiques viennent, en quelque sorte, modifier maladroitement l'ensemble



Otterburn Park

11 rue Helen

architectural. Durant les années 1960, on presse le pas pour construire de nouvelles écoles. Dans le cas qui nous concerne, on préfère agrandir le bâtiment sans tenir compte de son aspect d'origine. Malgré tout, la vieille partie, de par son historique, continue de faire partie du patrimoine bâti d'Otterburn Park.

1. *Otterburn Old Timers Reunion*, 1867-1967, Otterburn Park, août 1967, p. 6

2. Carole Clément et Alain Côté. *Un parc devenu ville. Une histoire d'Otterburn Park.* Otterburn Park, 1995, p. 29
L'école Mountain View devient une école primaire en prenant les classes supérieures et l'école au coin de la rue Helen, celles inférieures3.

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1424 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'0.64"N 73°13'46.91"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice à toit mansardé

Fondations
Béton

Forme de toit
à terrasson et à brisis

Revêtement de toit
tôle profilée

Revêtement mural
planche à clin

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
à battant(s) **à grands carreaux**

Porte (type de)
porte à double battant

à menuiserie d'assemblage avec

Lucarnes
à pignon

Nombre de niveaux
2

Ornementation
planches cornières

retours de corniche

chambranles

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue

qualité de l'aménagement paysager

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Date estimée
1850

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Évaluation

Valeur d'authenticité
supérieure

État physique
bon

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1424 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3500.jpg



photo 4 IMG_3503.jpg



photo 2 IMG_3501.jpg



photo 5 IMG_3507.jpg



photo 3 IMG_3506.jpg



photo 6 IMG_3508.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1850	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1344 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
Maison Ulysse-Tremblay

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'9.36"N 73°13'40.09"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice de style Second Empire

Fondations
Béton

Forme de toit
à terrasson et à brisis

Revêtement de toit
tôle en plaques

Revêtement mural
matériau non traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)
à battant(s) **à grands carreaux**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
à pignon

Ornementation
corniche à denticules
lanternon
imposte

Présence d'un corps secondaire
oui

non traditionnelle

Nombre de niveaux
2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
couverture végétale abondante
terrain de vaste étendue

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Mise à jour 2016 - Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)

Date estimée
1867-1870

Date connue

Source de la date:
Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté
valeur de rareté






M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1344 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3512.jpg



photo 4 IMG_3515.jpg



photo 2 IMG_3522.jpg

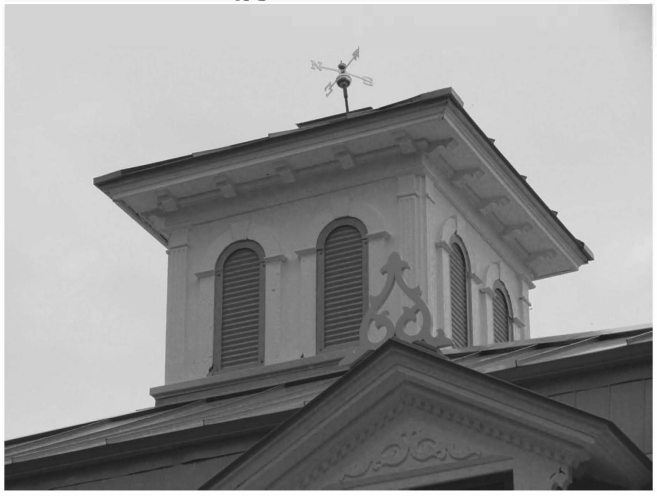

photo 5 IMG_3513.jpg



photo 3 IMG_3520.jpg



photo 6 IMG_3516.jpg

Mise à jour 2016 — Maison Ulysse-Tremblay

Date estimée	Date connue
1867-1870	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1344 chemin des Patriotes



Photo: collection Lise Tremblay-Renaud, vers 1904



Bergeron Gagnon inc, 2013 IMG_3512.jpg

Source de la mise à jour 2016 **Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)**

Informations historiques ajoutées en 2016

Principaux propriétaires et usages :

Selon toute vraisemblance, la maison qu'acquiert Alexis Tremblay en 1862, devant Brillon, notaire, le 2 novembre, de Dame Helen Affleck, veuve de James Greenshield, en est une de pierre. C'est le type de maison que l'on retrouve parmi les premières propriétés construites. L'acte en fait mention mais de la décrit pas. Pour l'instant, nous n'avons pu remonter plus loin dans la chaîne de titre. Alexis la vendra à son fils, Alexis du même nom, quelques années plus tard. Le 3 juillet 1867, Alexis Tremblay, père, accompagné de son épouse, Josephte Pagé, par l'entremise du notaire Joseph Régnier Brillon, vendent à leur fils, Alexis Tremblay, une terre identifiée comme étant le lot 152 de la paroisse de Saint-Hilaire avec « une maison et autres bâtisses érigées ».

Il est possible que ladite maison soit toujours celle qui est mentionnée dans l'acte de 1862. La propriété actuelle est du style Second Empire avec des versants à quatre eaux. C'est un modèle que l'on retrouve de plus en plus dans la région durant la seconde moitié du XIXe siècle. Il se peut qu'Alexis fils, lorsqu'il prend possession de la maison, décide quelques années plus tard d'en construire une nouvelle. C'est pourquoi il est fort probable que cette maison origine de quelques années après 1867.

Alexis Tremblay, fils d'Alexis Tremblay et de Josephte Pagé, travaille sur sa terre jusqu'à son décès en 1893. C'est sa veuve qui la vend en 1911 à Hormidas Philippe Dussault. Ce dernier la conserve quelques années avant de la céder à Frédéric Bernard, en 1919. Frédéric en fait donation à son fils Alexis Bernard, la même année. En 1935, Alexis vend à Joseph Carle. Ce dernier ne la conserve pas longtemps puisqu'il la cède à Omer Millier, en 1939. La propriété demeure plusieurs années entre les mains de la famille Millier. À la suite du décès de son époux, Rose-Alma Pion vend à Lawrence H. Fogelman, en 1973. Laurence H. Fogelman la cède à Luis Roldan, en 1976. Ce dernier acquiert deux autres parcelles, une le même jour et l'autre en 1977 détenue par Fogelman. La dernière transaction concerne la cession par Luis Roldan à Ginette Langlois, son épouse, en 2000.

Transformations significatives :

La maison au 1344, chemin des Patriotes, connaît quelques changements apportés au fil des ans parmi les derniers propriétaires, selon monsieur Roldan. Une allonge côté nord-est aurait été ajoutée par des Américains, les Fogelman, qui occupaient la maison avant lui.

Les faits intéressants à rapporter

Alexis Tremblay, fils d'Alexis Tremblay et de Josephte Pagé, naît en 1845 à Longueuil. En 1864, il épouse



Otterburn Park

1344 chemin des Patriotes

Hermine Auclair à Saint-Hilaire. Impliqué dans son milieu, il est élu marguillier de la paroisse en 1893. Son fils, Ulysse Tremblay, né à Saint-Hilaire en 1868, se marie avec Éva Roy, en 1897. En 1908, on le retrouve à Beloeil à titre de marchand général. Plus tard, en 1911, il est menuisier à la fabrique de poudre. Épicier en 1916, puis hôtelier, il est l'un des fondateurs de la Chambre de commerce de Beloeil en 1931. Il décède à Belœil, en 1944.

Omer Millier (1881-1968) est bien connu parmi les anciens puisqu'en tant que laitier il dessert une bonne partie de la paroisse. En 1914, il est élu conseiller municipal. Plus tard, il siège à titre de marguillier pour la fabrique de Saint-Hilaire. Il épouse Rose-Alma Pion, à Saint-Hilaire en 1904. Il décède à Otterburn Park et est inhumé à Saint-Hilaire.

Style et mise en contexte du bâtiment

Cette belle demeure avec ces quatre versants à eaux et son lanternon sont caractéristiques du style Second Empire. Elles commencent à se faire de plus en plus rares sur le territoire de la MRC. Sur le territoire agricole d'Otterburn Park, il reste encore quelques résidences ayant un potentiel architectural à conserver. Elles diffèrent toutes par leur apparence. Cela témoigne d'une facture non homogène, mais traditionnelle, tout en étant évocatrice de modes de construction de cette époque. Le côté champêtre leur sied bien. Souhaitons qu'elles continuent à persister dans le décor otterburnois.

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1262 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
Maison Alphonse-Tremblay

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'16.69"N 73°13'31.63"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice à toit plat

Fondations
Béton

Forme de toit
plat

Revêtement de toit
multicouche

Revêtement mural
planche à clin

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine

Porte (type de)
porte d'esprit traditionnel

Lucarnes
aucune

Ornementation
corniche à consoles

planches cornières

chambranles

Présence d'un corps secondaire
oui

Nombre de niveaux
2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
couverture végétale abondante

terrain de vaste étendue

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Date estimée
1895-1920

Date connue

Source de la date:
Estimé BG

Notes historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Mise à jour 2016 - Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)

Évaluation

Valeur d'authenticité
supérieure

État physique
supérieur

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté






M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1262 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3524.jpg



photo 4 IMG_3532.jpg



photo 2 IMG_3527.jpg



photo 5 IMG_3528.jpg



photo 3 IMG_3529.jpg



photo 6 IMG_3525.jpg

Mise à jour 2016

Maison Alphonse-Tremblay

Date estimée	Date connue
1895-1920	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1262 chemin des Patriotes



Photo: Danielle Lavoie, 1982



Photo: Alain Côté, 1998



Bergeron Gagnon inc, 2013 **IMG_3527.jpg**

Source de la mise à jour 2016 **Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)**

Informations historiques ajoutées en 2016

Principaux propriétaires et usages

La plus vieille mention dont nous avons pu tirer des archives concernant la maison provient du minutier du notaire J. A. Authier. Il s'agit d'une donation par Alexis Tremblay à Alphonse Tremblay, en date du 7 décembre 1872, sous le no 412 de ses minutes. Alexis Tremblay l'avait au préalable acquis d'Helen Affleck, veuve Greenshield, dans le recensement de 1891, il est mentionné qu'Alphonse Tremblay occupe une maison de pierre. Nos recherches ne nous ont pas permis d'en savoir plus car les recensements subséquents n'en font pas mention sauf celui de 1921 où il est question cette fois-ci d'une construction de bois. Or donc nous pouvons estimer que l'actuelle construction aurait été érigée quelque part après 1891. Ce qui correspond parfaitement à ce type de construction.

En 1892, Alphonse se départit de sa propriété au profit de Roch Jourdain dit Lafrance. Trois années plus tard, Jourdain la cède à Norbert Forest. Ce dernier ne la conserve que quelques mois avant de vendre à Pierre Demers. En 1902, Demers transige avec Ananie Milier. Ce dernier en fera donation au contrat de mariage de son fils, Omer, en 1904.

Le fils Millier la conserve pendant 26 ans avant de la vendre à son fils Roger, en 1940. Lui aussi en est propriétaire sur une longue période avant de la vendre à Michel Viens et Jocelyne Moseley, en 1978. Le couple Viens-Moseley la vend l'année suivante à Pierre Landry et Hélène Brossard. Puis, en 1982, c'est au tour de Danielle Lavoie d'en faire l'acquisition. Elle vend la moitié indivise à Gilles Chatillon en 1988, moitié qu'elle recouvrira en 1993 au moment où elle la troquera contre un autre emplacement dans le cadre d'un échange. Depuis, elle est la seule occupante de la propriété.

Transformations significatives

Au recensement de 1891, Alphonse Tremblay occupe une maison de pierre. Au recensement de 1921, il est question d'une maison de bois. Depuis, il ne semble pas y avoir eu de gros changements sinon, en 1988, la disparition de la porte sur la gauche et les transformations intérieures de la cuisine du côté droit.

Les faits intéressants à rapporter

Alexis Tremblay (1815-1875) est cultivateur à Saint-Hilaire en 1865 et en 1871. Il est inspecteur de cours d'eau, fossés, clôtures et égouts pour Saint-Hilaire.



Otterburn Park

1262 chemin des Patriotes

Alphonse Tremblay (1848-) est cultivateur à Saint-Hilaire en 1870, en 1881 et en 1891. Il est aussi commissaire d'école à Saint-Hilaire en 1884. On le retrouve à Holyoke, Massachusetts en 1896.

Ananie Millier (1852-1926) est cultivateur à Saint-Hilaire en 1880, en 1881, en 1891, en 1901 et en 1911. Il est maire de Saint-Hilaire en 1902.

Omer Millier (1881-1968), fils du précédent, est fermier et laitier à Saint-Hilaire en 1911. Il est aussi conseiller municipal à la paroisse Saint-Hilaire en 1914. On le retrouve marguillier à la paroisse Saint-Hilaire en 1939.

Millier, Rosaire (1897-1966), frère du précédent, est chanteur professionnel. Il a étudié à l'Opéra-comique de Paris et au Théâtre Royal de La Haye. À la fin, il est pomiculteur et jardinier à Saint-Hilaire.

Roger Millier (1913-1979), fils d'Omer Millier et de Rose-Alma Pion, est agronome à Saint-Hilaire et décède à Baie-Saint-Paul (Charlevoix).

Style et mise en contexte du bâtiment

C'est une maison en bois dans le style *maison à toit plat*, style qui s'est développé à la toute fin du XIXe siècle. Cet édifice à deux niveaux avec une corniche à consoles, des planches cornières et des chambranles possède tous les éléments qui lui confèrent tout son charme. Si on ajoute une couverture végétale abondante sise sur un terrain de vaste étendue, nous avons le portrait parfait du type de bâtiment patrimonial qui sied bien dans le paysage urbain.

1 http://data2.collectionscanada.gc.ca/1891/pdf/30953_148221-00178.pdf Bibliothèque et Archives Canada. *Recensement du Canada, 1891*, [En ligne]. (Page consultée le 28 janvier 2016).

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1023 rue Riverview

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'25.54"N 73°13'24.50"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants asymétriques

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
bardeau de bois

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à baies latérales**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
en appentis

Ornementation
chambranles

Présence d'un corps secondaire
non

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
cours d'eau à proximité
arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1940

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

1023 rue Riverview



photo 1 IMG_3537.jpg



photo 4 IMG_3538.jpg



photo 2 IMG_3535.jpg



photo 5 IMG_3540.jpg

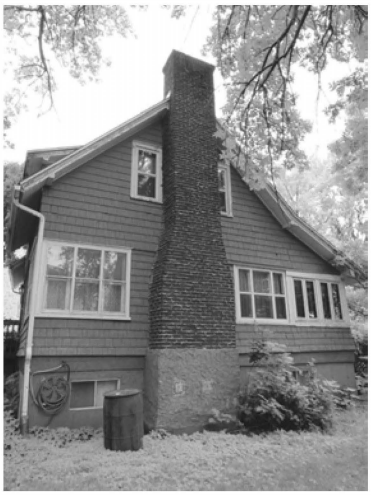

photo 3 IMG_3536.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée **1940**

Date connue

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

985 rue Riverview

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'28.31"N 73°13'18.14"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Hors-type

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants courbés

Revêtement de toit
tôle profilée

Revêtement mural
pierre des champs ou moellons - moderne

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
pleine - à menuiserie d'assemblage

moderne

Lucarnes
à pignon

Ornementation
chambranles

imposte

Présence d'un corps secondaire
non

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
couverture végétale abondante

cours d'eau à proximité

Bâtiment secondaire d'intérêt
oui

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
faible

État physique
bon

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
faible

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté

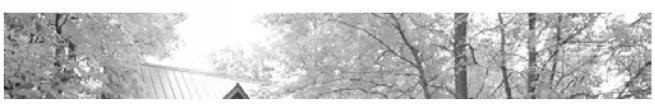

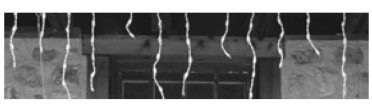

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

985 rue Riverview



photo 1 IMG_3548.jpg



photo 4 IMG_3542.jpg



photo 2 IMG_3541.jpg



photo 5 IMG_3543.jpg



photo 3 IMG_3546.jpg



photo 6 IMG_3547.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

970 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
Église Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Fonction actuelle
Religieuse

Catégorie de bien
Église

Géoréférence
45°32'25.01"N 73°13'10.96"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Architecture religieuse

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
brique

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Présence d'un corps secondaire
oui

fixe **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Nombre de niveaux
1

Ornementation
arc

appui

imposte

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue

couverture végétale abondante

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Mise à jour 2016 - Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)

Date estimée

Date connue
1919-1920

Source de la date:
Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
supérieur

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage
valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté







M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

970 chemin des Patriotes

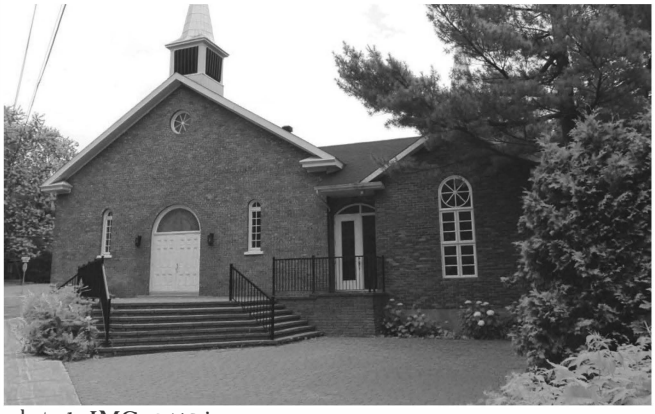

photo 1 IMG_3549.jpg



photo 4 IMG_3555.jpg

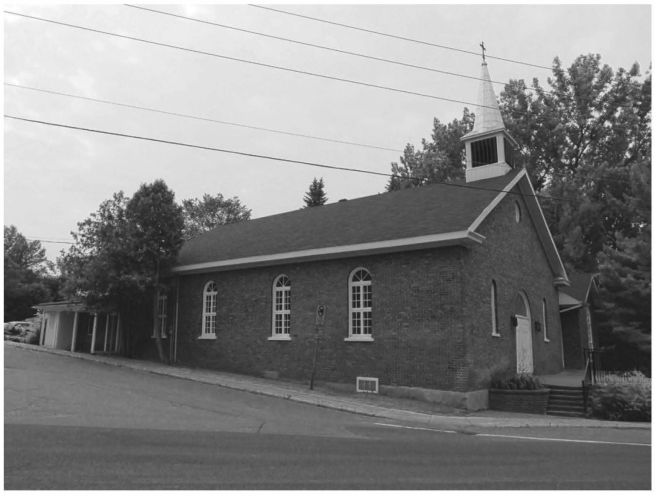

photo 2 IMG_3552.jpg



photo 5 IMG_3554.jpg



photo 3 IMG_3553.jpg



photo 6 IMG_3556.jpg

Mise à jour 2016

Église Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Date estimée	Date connue
	1919-1920

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

970 chemin des Patriotes



Photo: collection Fabrique NDBC, vers 1930



Bergeron Gagnon inc, 2013 IMG_3549.jpg

Source de la mise à jour 2016 **Alain Côté, Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH)**

Informations historiques ajoutées en 2016

Principaux propriétaires et usages:
David Mason, promoteur installé dans la région depuis 1912, fait don des lots sur lesquels est érigée la chapelle à l'angle du Chemin Principal (aujourd'hui des Patriotes) et de la rue Gervais. George Morris y ajoute un coin de terrain contigu à ces lots. La construction débute à l'automne de 1919 et se termine au printemps de l'année suivante.

Transformations significatives :
Dès son arrivée, le premier juillet 1958, l'abbé Albany Côté aménage d'abord dans l'ancienne partie attenante à l'église qu'il transforme en un presbytère et une sacristie en 1960. On y ajoute un solarium et un étage pour y loger deux chambres, en 1967.

À l'automne 1985, le curé Rodier opte pour les travaux de modernisation de l'église et du presbytère existants. En 1986 débute la première phase des travaux avec le remplissage du stationnement arrière. Auparavant, le stationnement pouvait recevoir une trentaine de voitures ; à la fin des travaux, une centaine de voitures pourront y être garées. Puis, on décide d'aménager le sous-sol de l'église. L'évaluation sommaire des dépenses est de 45,000 $ (1). Le mode de financement n'est pas encore choisi.

Les travaux d'aménagement du sous-sol débutent à l'automne 1987, comprenant trois salles de 16 par 35 pi (4,87 par 10,66 m), une salle de toilette et une cuisine. Les coûts sont évalués à 75,000$ (2). On fait appel à des bénévoles pour faire la finition. Les travaux de creusage, les fondations, la pose de poutrelles d'acier et les travaux de finition prennent près d'un an. L'ouverture officielle du sous-sol a lieu le 30 octobre 1988.

La troisième et dernière phase se termine avec l'inauguration de la nouvelle allonge et du stationnement le 10 octobre 1992. C'est une allonge qui mesure 26 pieds par 40 pieds sur deux niveaux avec une rampe d'accès sur le côté. On procède à la bénédiction des nouvelles salles qui portent des noms qui honorent la patronne de la paroisse. La petite salle ancienne est nommée « Annonciation », la grande salle nouvelle, « Assomption », et la salle du rez-de-chaussée, « Bon-Conseil ».

Les faits intéressants à rapporter
Avant la construction de la chapelle, la messe est célébrée dans l'école catholique située sur la rue Connaught, près du Chemin Principal (chemin des Patriotes) (3).

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

970 chemin des Patriotes

La chapelle du parc sera desservie par les curés et vicaires de Saint-Hilaire et par certains prêtres de langue anglaise, parents ou amis des premiers résidents du parc, jusqu'à ce qu'un pasteur régulier soit assigné à la desserte en 1956.

Style et mise en contexte du bâtiment

À l'origine, l'ancienne chapelle était une pièce sur pièce. L'ajout de sa rosace et de son briquetage, installés quelques années plus tard, lui donnent fière allure. Située à l'extrémité sud de l'ancien périmètre résidentiel, elle a été de tous les événements marquants de la petite municipalité.

1. Procès-verbal de l'assemblée des marguilliers, le 9 février 1986.
2. Procès-verbal de l'assemblée des marguilliers, le 25 septembre 1987.
3. Carole Clément et Alain Côté. Un parc devenu ville. U*ne histoire d'Otterburn Park. Otterburn Park*, 1995, p. 14.

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

967 969 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux
Maison Forand

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'26.08"N 73°13'10.29"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice à toit plat

Fondations
Béton

Forme de toit
plat

Revêtement de toit
indéterminé

Revêtement mural
brique

Fenêtre (type et sous-type)
à battant(s) **à imposte - moderne**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Ornementation
fronton
jeux de briques
corniche

Présence d'un corps secondaire
non

Nombre de niveaux
2

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)
couverture végétale abondante

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)

Date estimée
1912-1917

Date connue

Source de la date:
Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-

Notes historiques

Selon la Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire, l'édifice figure au rôle d'évaluation à partir de 1917 et est venu remplacer une plus ancienne maison dont la terre est vendue par la famille Forand au promotteur Ernest Spiller en 1912.

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
bon

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté



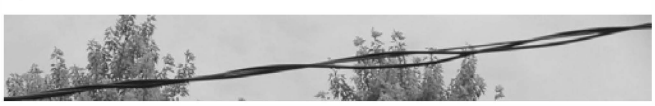

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

967 969 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3557.jpg



photo 4 IMG_3558.jpg

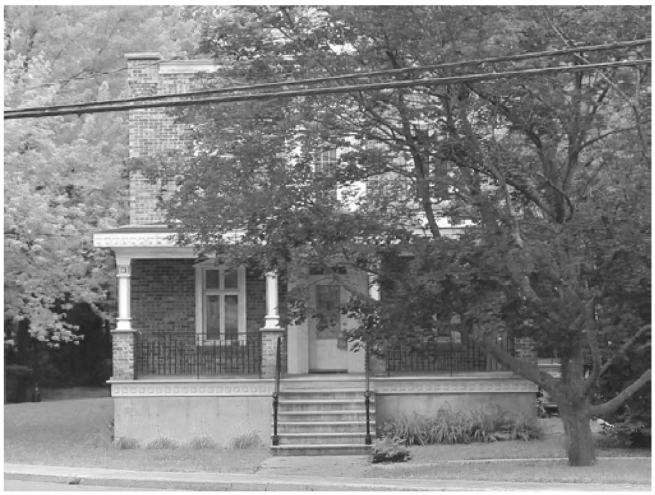

photo 2 IMG_3568.jpg



photo 5 IMG_3563.jpg



photo 3 IMG_3564.jpg



photo 6 IMG_3560.jpg

Mise à jour 2016 — Maison Forand

Date estimée: 1912-1917

Date connue:

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

373 rue d' Oxford

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'15.92"N 73°12'33.74"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Édifice cubique (d'inspiration Four Square Style)

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
brique

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Nombre de niveaux
2

Ornementation
consoles

jeux de briques

bandeau

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
qualité de l'aménagement paysager

couverture végétale abondante

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Date estimée
1944

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
faible

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

373 rue d' Oxford



photo 1 IMG_3570.jpg



photo 2 IMG_3569.jpg



photo 3 IMG_3571.jpg



photo 4 IMG_3574.jpg



photo 5 IMG_3573.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1944	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

280 rue Borden

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'17.37"N 73°12'48.54"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
bardeau d'amiante

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
moderne

à menuiserie d'assemblage avec

Lucarnes
aucune

Nombre de niveaux
1.5

Ornementation
chambranles

planches cornières

éléments en bois découpés

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
couverture végétale abondante

qualité de l'aménagement paysager

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Date estimée
1935

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
supérieur

Valeur de contexte
supérieure

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté

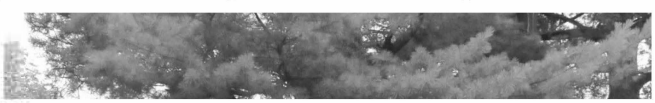

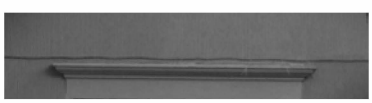

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

280 rue Borden



photo 1 IMG_3575.jpg



photo 4 IMG_3577.jpg



photo 2 IMG_3576.jpg



photo 5 IMG_3580.jpg



photo 3 IMG_3578.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1935	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

153 rue Borden

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'24.59"N 73°13'3.13"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
matériau non traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)
fixe **à petit(s)-bois**
à guillotine **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
à menuiserie d'assemblage avec

Lucarnes
à croupe

Ornementation
chambranles

Présence d'un corps secondaire
non

Nombre de niveaux
1

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)
couverture végétale abondante

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

153 rue Borden



photo 1 IMG_3582.jpg



photo 4 IMG_3585.jpg



photo 2 IMG_3583.jpg



photo 5 IMG_3586.jpg



photo 3 IMG_3584.jpg



photo 6 IMG_3587.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

153 rue d' Oxford

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'27.54"N 73°12'59.68"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
matériau non traditionnel

Fenêtre (type et sous-type)
fixe **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
en appentis

Ornementation
chambranles

Présence d'un corps secondaire
non

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)

qualité de l'aménagement paysager

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

153 rue d' Oxford



photo 1 IMG_3588.jpg



photo 4 IMG_3592.jpg



photo 2 IMG_3590.jpg

photo 5



photo 3 IMG_3593.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

203 rue d' Oxford

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'25.05"N 73°12'54.22"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
papier-brique

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine **à petit(s)-bois**

Porte (type de)
à menuiserie d'assemblage avec

moderne

Lucarnes
à pignon

Ornementation
chambranles

Présence d'un corps secondaire
non

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
clôture traditionnelle en bois

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1940

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
bonne

État physique
moyen

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté



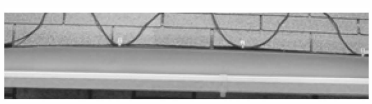

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

203 rue d' Oxford



photo 1 IMG_3594.jpg



photo 4 IMG_3596.jpg



photo 2 IMG_3595.jpg



photo 5 IMG_3600.jpg



photo 3 IMG_3597.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1940	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

856 rue Mason

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'29.64"N 73°12'51.52"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
tôle profilée

Revêtement mural
brique

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Ornementation
arc

corniche

Présence d'un corps secondaire
oui

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Propriétaire

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moyen

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

856 rue Mason



photo 1 IMG_3601.jpg



photo 4 IMG_3603.jpg



photo 2 IMG_3604.jpg



photo 5 IMG_3607.jpg



photo 3 IMG_3606.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

838 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'33.54"N 73°12'54.76"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à quatre versants (en pavillon)

Revêtement de toit
tôle agrafée (pincée)

Revêtement mural
planche à clin

Fenêtre (type et sous-type)
à guillotine

Porte (type de)
porte à double battant

Lucarnes
monumentale

Ornementation
chambranles

planches cornières

Présence d'un corps secondaire
oui

non traditionnelle

Nombre de niveaux
1.5

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
terrain de vaste étendue

arbre(s) mature(s)

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Date estimée
1915

Date connue

Source de la date: **Source documentaire**

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
supérieure

État physique
supérieur

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
forte

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture
valeur d'architecture

Valeur de rareté





M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

838 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3608.jpg



photo 4 IMG_3613.jpg



photo 2 IMG_3609.jpg



photo 5 IMG_3610.jpg



photo 3 IMG_3615.jpg



photo 6 IMG_3612.jpg

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1915	

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

837 chemin des Patriotes

Nom, catégorie de bien et statut

Nom officiel ou officieux

Fonction actuelle
Résidentielle

Catégorie de bien
Bâtiment principal

Géoréférence
45°32'33.63"N 73°12'55.80"O

Statut juridique

Éléments relatifs à l'architecture

Type architectural
Bungalow ancien

Fondations
Béton

Forme de toit
à deux versants droits

Revêtement de toit
bardeau d'asphalte

Revêtement mural
bardeau d'amiante

Présence d'un corps secondaire
oui

Fenêtre (type et sous-type)
moderne

Porte (type de)
moderne

Lucarnes
aucune

Nombre de niveaux
1.5

Ornementation
retours de corniche

chambranles

Notes diverses

Éléments relatifs au terrain et à l'aménagement

Élément spécifique (predominant) lié à l'aménagement du terrain
arbre(s) mature(s)

couverture végétale abondante

Bâtiment secondaire d'intérêt
non

Données historiques

Date estimée
1925

Date connue

Source de la date:
Source documentaire

Bibliographie (sources documentaires)
Inventaire du patrimoine bâti de la ville d'Otterburn Park

Notes historiques

Évaluation

Valeur d'authenticité
moven

État physique
bon

Valeur de contexte
bonne

Valeur historique

Valeur patrimoniale
moyenne

Valeur d'âge

Valeur d'usage

Valeur d'architecture

Valeur de rareté



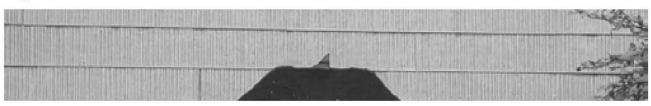

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Inventaire du patrimoine bâti



Otterburn Park

837 chemin des Patriotes



photo 1 IMG_3619.jpg



photo 4 IMG_3621.jpg



photo 2 IMG_3620.jpg



photo 5 IMG_3624.jpg



photo 3 IMG_3622.jpg

photo 6

Mise à jour 2016

Date estimée	Date connue
1925	